Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Renouvellement du Conseil d'administration de la BCV: le Conseil d'Etat remercie les administrateurs sortants.

La nouvelle Loi sur la Banque cantonale vaudoise (LBCV) entrera en vigueur à la date de la prochaine Assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra le 30 octobre 2002. A cette occasion, le Conseil d'administration sera soumis à réélection dans son entier.

En accord avec les administrateurs actuellement en fonction, le Conseil d'Etat a souhaité que le futur Conseil d'administration, qui sera réduit à 7 membres conformément aux nouvelles dispositions de la LBCV, soit entièrement renouvelé et composé de personnes choisies pour leurs compétences professionnelles davantage centrées sur les métiers de la banque.

Les administrateurs sortants - Mesdames Doris Cohen-Dumani, Christine Petitpierre et Nicola Thibaudeau ainsi que Messieurs Georges Burdet, Yves Christen, Alain Coutaz, Philippe Crottaz, Jean-Robert Guignard, Antoine Hoefliger, Claude Morandi, Claude-Edouard Ogay, Jean-Claude Roch et Jean-Jacques Zaugg - mettront donc un terme à leur mandat à l'issue de la prochaine Assemblée générale.

Les membres du Conseil d'administration représentant l'Etat et désignés dans le courant du premier trimestre 2002 seront confirmés dans leur fonction.

Le Conseil d'Etat tient à remercier les administrateurs sortants de leur engagement soutenu au service de la Banque Cantonale Vaudoise et de l'économie du Canton.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 septembre 2002

Jacqueline Maurer-Mayor, cheffe du Département de l'économie, conseillère d'Etat en charge du dossier BCV (021/ 316 60 02)